

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**AGENCE DE DEVELOPPEMENT
DU BURUNDI**

**PROJET D'EMPLOI ET DE
TRANSFORMATION
ECONOMIQUE (PRETE)**



**BANQUE
MONDIALE**

**GROUPE DE LA BANQUE
MONDIALE**

Avance de Préparation du Projet N° IDA- PPA V4410-BI

RELANCE DE L'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N° de référence selon le PPM: BI-ADB-319639-CS-CQS

Services de Consultant : Spécialiste en Sauvegardes Sociales du Projet d'Appui à la Transformation Economique et à la Création d'Emploi (PRETE)

N° de l'accord : IDA- V4410-BI

N° d'identification du Projet : PRETE (P177688)

1. La République du Burundi a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) une avance d'un montant équivalant à 5 000 000 Dollars des Etats-Unis à titre de fonds de préparation (PPA) Projet d'Appui à la Transformation Economique et à la Création d'Emploi (PRETE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette avance pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Spécialiste en Sauvegardes Sociales du Projet d'Appui à la Transformation Economique et à la Création d'Emploi (PRETE)
2. Sous l'autorité de la Coordonnatrice a.i du PPA du projet, le (la) Spécialiste en Sauvegardes Sociales assurera un appui technique à l'UGP et autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet dans le domaine de ses compétences. Il/elle est chargé(e) de toutes les questions relatives à la gestion des risques sociaux du projet tels que convenus dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) dudit projet. Il/elle devra s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale dans la conduite des activités .
3. Le (la) Spécialiste en Développement Social aura pour taches :

Au niveau de la préparation du projet :

- a. Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental et social des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;
- b. Assurer, le cas échéant, le filtrage (screening) environnemental et social de chaque sous-projet en déterminant la nature et l'ampleur des problèmes et, au besoin, la portée des évaluations environnementales et sociales ;
- c. Élaborer les termes de référence pour la préparation des instruments de sauvegardes sociales en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation, en mettant un accent sur la prise en compte des aspects de genre, gestion de risques EAS/HS et sécurité, conditions des travailleurs ;



- d. Analyser les activités et sous-projets de chaque composante pour apprécier l'adéquation avec les exigences et les orientations du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet ;
- e. Assurer la validation de la classification environnementale des sous-projets par les structures compétentes (conformément aux dispositions du CGES) et la confirmation des mesures de mitigation y afférentes ;
- f. S'assurer que les intérêts et les risques soient pris en compte pour les populations marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les personnes de troisième âge, les déplacés, les communautés indigènes, et les personnes vivant avec handicap ;
- g. Assurer le suivi et l'analyse des documents de sauvegardes sociales en relation avec les consultants recrutés à cet effet, et les autres spécialistes de l'UGP, et conduire leur validation en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, les bonnes pratiques et recommandations en matière EAS/HS, aux conventions et standards internationaux et à la législation burundaise, tout en assurant la prise en compte des questions relatives à l'hygiène santé et sécurité ;
- h. Coordonner le travail du spécialiste de la GBV/Genre du projet pour s'assurer la gestion de risques EAS/HS comme partie de la gestion des risques sociaux du projet, et que la perspective de genre est prise en compte dans toutes les activités identifiées.
- i. Assurer le respect des aspects contractuels des entreprises relatives aux dispositions sociales ;
- j. S'assurer, en collaboration avec les spécialistes en passation des marchés de l'UGP, de l'insertion des clauses environnementales et sociales y compris les clauses spécifiques à la santé et sécurité des travailleurs et relatives à l'Exploitation et Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les contrats des entreprises pour les travaux de réhabilitation des infrastructures en se référant aux documents de sauvegarde environnementale et sociale du Projet ;
- k. Collaborer avec d'autres spécialistes clés à la conception du matériel et programmes de renforcement des capacités.
- l. Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale, tout en assurant la prise en compte des recommandations relatives au genre et en ligne avec les mesures développées par le plan d'action EAS/HS ;
- m. Veiller à la mise en œuvre et à l'appropriation de tous les documents de sauvegardes du projet (PEES, PMPP, y compris le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP), CGES, le Plan d'action EAS/HS, PGES, etc.) par les équipes du projet, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires des activités des différents sous-projets.
- n. Adapter et mettre à jour les procédures de gestion de la main d'œuvre conformément au code de travail du Burundi, à la Norme environnementale et sociale numéro 2 (NES 2) du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale relative à l'emploi et conditions de travail, y compris les prohibitions en matière d'EAS/HS et les sanctions en cas de non-respect ;
- o. Mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes sensible à l'EAS/HS (MGP-EAS/HS) du projet, identifiant multiples entrées, et qui assure la confidentialité et la sécurité des intervenants, l'accessibilité facile à une assistance holistique des survivantes, avec une approche centrée sur la survivante, la résolution rapide des plaintes, y compris les possibles cas d'harcèlement sexuel dans le lieu du travail ; assurer le suivi de règlement des litiges et conflits sur les différents sites du Projet et proposer des mesures pour les gérer ; Veiller à ce que les services soient accessibles par les survivants(e)s et que l'assistance médicale reste la priorité pour les cas impliquant le viol et autres blessures physiques. Dans le cas d'une agression sexuelle, l'aide doit être dispensée conformément au Guide de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant la Gestion clinique des victimes de viol et aux protocoles nationaux Burundi en vigueur et relatifs à la prise en charge des survivant(e)s ; idéalement, cet appui médical doit être fourni dans les 72 heures suivant l'incident.
- p. Assurer le suivi de règlement des litiges et conflits sur les différents sites du Projet et proposer des mesures pour les gérer ;
- q. Élaboration d'un plan de suivi-évaluation des activités et pour la récolte et l'analyse des commentaires et préoccupations des communautés sur le MGP, y compris les services de prise en charge pour les survivantes, la confiance de la communauté aux services et l'accessibilité des différentes couches de la communauté au MGP ;
- r. S'assurer de la transmission dans les délais accordés des rapports et documents de sauvegardes environnementales et sociales à soumettre à la Banque mondiale pour approbation et le cas échéant, publication préalable, et suivre leur mise en œuvre ;



- s. Participer à la préparation et accompagner les missions de supervision et d'évaluation de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions ;
- t. Appuyer l'UGP dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sur les mesures de sauvegardes environnementales et sociales à prendre en compte, et du respect des normes techniques des activités de chaque sous-projet, en mettant un accent sur les questions relatives à l'hygiène santé et sécurité, gestion de la pollution, protection de la biodiversité, condition des travailleurs ;
- u. Développer un système de coordination et d'échanges avec d'autres institutions à l'échelle communale, provinciale et nationale, pour mieux prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales à chaque niveau ;
- v. Animer des séminaires de renforcement de capacités en matière de gestion de l'environnement et de sauvegarde sociale ;
- w. Participer aux missions d'accompagnement des partenaires techniques et financiers ;
- x. Exécuter toutes tâches lui confiées par le coordinateur du projet et qui sont en relation avec ses attributions.

Les personnes handicapées :

- Elaborer une stratégie de sensibilisation des acteurs impliqués dans le projet contre toute sorte de discrimination des personnes handicapées ;
 - Faire la surveillance des travaux de construction ou de réhabilitation des infrastructures en tenant compte des infrastructures adaptées, telles que les toilettes et les moyens de transport adéquats pour les personnes à mobilité réduite ;
 - Développer des stratégies et des opérations qui accélèrent l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes d'emploi, de développement des compétences, de formation professionnelle et de certification des secteurs public et privé ;
 - Améliorer l'accessibilité et les aménagements raisonnables dans le projet, encourageant ou soutenant l'utilisation de la technologie pour l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes de formation et de création d'emplois ;
 - Promouvoir la génération de revenus par le biais de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, du travail indépendant, de l'entrepreneuriat et d'emploi compétitif.
4. Le premier contrat sera d'une durée d'une année. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat suivant sera pour une période de d'une année renouvelable après Avis de non-objection de la Banque Mondiale. Le contrat suivant pourra être adapté selon l'évaluation des besoins du projet un fois sa conception finalisée.
Le démarrage de la mission est projeté en Mars 2023.
5. L'Agence de Développement du Burundi, à travers l'unité de gestion du projet PRETE, invite les candidats éligibles (« Consultants Individuels ») à manifester leur intérêt à fournir les Services indiqués ci-dessus.
6. Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services.

Le (la) Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Sociales du Projet devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de minimum (Licence) en sciences naturelles, en développement social ou tout autre domaine apparenté ;
- Disposer d'une expérience professionnelle dont 5 ans au moins dans le domaine d'intégration sociale et genre dans le secteur public ou privé. ;
- Justifier d'une expérience dans la gestion des questions liées à l'hygiène santé et sécurité au travail ;



- Disposer d'une expérience comme expert en charge de sauvegarde environnementale et sociale dans un projet sur financement d'un Bailleur de fonds extérieur notamment des Banques multilatérales, en particulier de la Banque Mondiale est un atout ;
 - Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences basées sur le genre ;
 - Avoir une parfaite maîtrise du français, la connaissance de l'anglais et du Kirundi, constituent un atout ;
 - Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;
 - Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
 - Être capable de travailler sous pression.
7. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16, 3.17 et 3.23 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) datant de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020 » relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts et de l'éligibilité.
8. Un consultant individuel sera sélectionné par mise en concurrence ouverte énoncée dans le Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018 et Novembre 2020.
9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du **Lundi au Vendredi de 7h30 à 16 heures (heures locales)**.
10. Les manifestations d'intérêt écrites (une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats, lettres de recommandation ou tous autres documents qui étayent les états de service et accomplissements du candidat) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) **au plus tard mercredi le 15/02/2023 à 16 heure locale** avec mention :

A l'Attention de Madame la Coordonnatrice a.i du PPA du Projet d'Emploi et de Transformation Economique (PRETE) :

« REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°BI-ADB-319639-CS-CQS POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDES SOCIALES DU PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET A LA CREATION D'EMPLOI (PRETE) »

Bujumbura, Burundi, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga Nord, Imeuble Asharif.

B.P: 7057 Bujumbura - Burundi
Tel: +257 22 27 59 96/97
E-mail : contact@investburundi.bi
Web site : www.investburundi.bi

Fait à Bujumbura, le 30.1.01.2023

La Coordonnatrice a.i du PPA/PRETE

Béatrice NZEYIMANA



**PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE
ET A LA CREATION D'EMPLOI (PRETE)**

**AVANCE POUR LA PREPARATION DU PROJET
(PPA V4410-BI)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
SPÉCIALISTE EN SAUVEGARDES SOCIALES**

FEVRIER 2023



1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le Gouvernement de la République du Burundi avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, a initié un projet pour l'Emploi et la Transformation Economique pour soutenir le PND et mettre en œuvre certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD) conduit avec l'appui de la Banque mondiale et la Société Financière Internationale.

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : i) l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; ii) la réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) l'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et (iv) l'accès au financement.

Le projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE) s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du gouvernement telles que formulées dans le PND et le PNCP-SS-PCE 2021.

L'objectif de développement du projet initié sera d'améliorer l'accès aux financements des MPME, en particulier celles détenues par les femmes, et augmenter les emplois créés par les MPME des secteurs cibles. Les principaux bénéficiaires du projet seront les entrepreneurs locaux, les MPME, les investisseurs privés, et les agences d'exécution par le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre. Le projet comportera trois composantes : (i) Améliorer l'environnement des affaires, (ii) Renforcer et étendre les services financiers pour améliorer l'accès aux financements des MPME, (iii) Accès aux marchés et développement de la chaîne de valeur.

Afin de mener à bien les activités préparatoires préalables à la mise en œuvre du projet, une avance au titre de fonds préparatoires du projet a été demandée par le gouvernement du Burundi et accordée par la Banque Mondiale.

L'Agence de Développement du Burundi (ADB) créée en vertu du décret gouvernemental n° 100/255 du 15 novembre 2021 sera responsable de la supervision et de la mise en œuvre du PPA, y compris les aspects fiduciaires aux fins du Projet d'emplois et de transformation économique proposé.

Afin d'assurer une meilleure coordination et gestion du PRETE, la République de Burundi en accord avec la Banque mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un spécialiste sauvegardes sociales pour l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de l'ADB.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil du (de la) spécialiste en sauvegardes sociales et donnent une description détaillée des principales tâches à accomplir ainsi que les dispositions administratives.



Le projet d'appui à la Transformation Economique et à la Création d'Emploi sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale, à savoir : NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ; NES 2 – Emploi et conditions de travail ; NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES 4 – Santé et sécurité des populations ; NES 5 – Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée ; NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ; NES 7 – Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; NES 8 – Patrimoine culturel ; NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.

Dans l'optique de réaliser les objectifs et atteindre les performances souhaitées tels que prévu dans le document justificatif du Projet, le Gouvernement désire recruter un/une Spécialiste en Sauvegardes Sociales dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence.

2. NATURE ET ETENDUE DE LA MISSION

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, le (la) Spécialiste en Sauvegardes Sociales assurera un appui technique à l'UGP et autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet dans le domaine de ses compétences. Il/elle est chargé(e) de toutes les questions relatives à la gestion des risques sociaux du projet tels que convenus dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) dudit projet. Il/elle devra s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale dans la conduite des activités .

Le (la) Spécialiste en Développement Social aura pour taches :

Au niveau de la préparation du projet :

- Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental et social des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;
- Assurer, le cas échéant, le filtrage (screening) environnemental et social de chaque sous-projet en déterminant la nature et l'ampleur des problèmes et, au besoin, la portée des évaluations environnementales et sociales ;
- Élaborer les termes de référence pour la préparation des instruments de sauvegardes sociales en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation, en mettant un accent sur la prise en compte des aspects de genre, gestion de risques EAS/HS et sécurité, conditions des travailleurs ;
- Analyser les activités et sous-projets de chaque composante pour apprécier l'adéquation avec les exigences et les orientations du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet ;



- Assurer la validation de la classification environnementale des sous-projets par les structures compétentes (conformément aux dispositions du CGES) et la confirmation des mesures de mitigation y afférentes ;
- S'assurer que les intérêts et les risques soient pris en compte pour les populations marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les personnes de troisième âge, les déplacés, les communautés indigènes, et les personnes vivant avec handicap ;
- Assurer le suivi et l'analyse des documents de sauvegardes sociales en relation avec les consultants recrutés à cet effet, et les autres spécialistes de l'UGP, et conduire leur validation en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, les bonnes pratiques et recommandations en matière EAS/HS, aux conventions et standards internationaux et à la législation burundaise, tout en assurant la prise en compte des questions relatives à l'hygiène santé et sécurité ;
- Coordonner le travail du spécialiste de la GBV/Genre du projet pour s'assurer la gestion de risques EAS/HS comme partie de la gestion des risques sociaux du projet, et que la perspective de genre est prise en compte dans toutes les activités identifiées.
- Assurer le respect des aspects contractuels des entreprises relatifs aux dispositions sociales ;
- S'assurer, en collaboration avec les spécialistes en passation des marchés de l'UGP, de l'insertion des clauses environnementales et sociales y compris les clauses spécifiques à la santé et sécurité des travailleurs et relatives à l'Exploitation et Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les contrats des entreprises pour les travaux de réhabilitation des infrastructures en se référant aux documents de sauvegarde environnementale et sociale du Projet ;
- Collaborer avec d'autres spécialistes clés à la conception du matériel et programmes de renforcement des capacités.
- Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale, tout en assurant la prise en compte des recommandations relatives au genre et en ligne avec les mesures développées par le plan d'action EAS/HS ;
- Veiller à la mise en œuvre et à l'appropriation de tous les documents de sauvegardes du projet (PEES, PMPP, y compris le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP), CGES, le Plan d'action EAS/HS, PGES, etc.) par les équipes du projet, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires des activités des différents sous-projets.
- Adapter et mettre à jour les procédures de gestion de la main d'œuvre conformément au code de travail du Burundi, à la Norme environnementale et sociale numéro 2 (NES 2) du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale relative à l'emploi et conditions de travail, y compris les prohibitions en matière d'EAS/HS et les sanctions en cas de non-respect ;
- Mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes sensible à l'EAS/HS (MGP-EAS/HS) du projet, identifiant multiples entrées, et qui assure la confidentialité et la sécurité des intervenants, l'accessibilité facile à une assistance holistique des survivantes, avec une approche centrée sur la survivante, la résolution rapide des



plaintes, y compris les possibles cas d'harcèlement sexuel dans le lieu du travail ; assurer le suivi de règlement des litiges et conflits sur les différents sites du Projet et proposer des mesures pour les gérer ; Veiller à ce que les services soient accessibles par les survivants(e)s et que l'assistance médicale reste la priorité pour les cas impliquant le viol et autres blessures physiques. Dans le cas d'une agression sexuelle, l'aide doit être dispensée conformément au Guide de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant la Gestion clinique des victimes de viol et aux protocoles nationaux Burundi en vigueur et relatifs à la prise en charge des survivant(e)s ; idéalement, cet appui médical doit être fourni dans les 72 heures suivant l'incident.

- Assurer le suivi de règlement des litiges et conflits sur les différents sites du Projet et proposer des mesures pour les gérer ;
- Élaboration d'un plan de suivi-évaluation des activités et pour la récolte et l'analyse des commentaires et préoccupations des communautés sur le MGP, y compris les services de prise en charge pour les survivantes, la confiance de la communauté aux services et l'accessibilité des différents couches de la communauté au MGP ;
- S'assurer de la transmission dans les délais accordés des rapports et documents de sauvegardes environnementales et sociales à soumettre à la Banque mondiale pour approbation et le cas échéant, publication préalable, et suivre leur mise en œuvre ;
- Participer à la préparation et accompagner les missions de supervision et d'évaluation de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions ;
- Appuyer l'UGP dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sur les mesures de sauvegardes environnementales et sociales à prendre en compte, et du respect des normes techniques des activités de chaque sous-projet, en mettant un accent sur les questions relatives à l'hygiène santé et sécurité, gestion de la pollution, protection de la biodiversité, condition des travailleurs ;
- Développer un système de coordination et d'échanges avec d'autres institutions à l'échelle communale, provinciale et nationale, pour mieux prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales à chaque niveau ;
- Animer des séminaires de renforcement de capacités en matière de gestion de l'environnement et de sauvegarde sociale ;
- Participer aux missions d'accompagnement des partenaires techniques et financiers ;
- Exécuter toutes tâches lui confiées par le coordinateur du projet et qui sont en relation avec ses attributions.



Les personnes handicapées :

- Elaborer une stratégie de sensibilisation des acteurs impliqués dans le projet contre toute sorte de discrimination des personnes handicapées ;
- Faire la surveillance des travaux de construction ou de réhabilitation des infrastructures en tenant compte des infrastructures adaptées, telles que les toilettes et les moyens de transport adéquats pour les personnes à mobilité réduite ;
- Développer des stratégies et des opérations qui accélèrent l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes d'emploi, de développement des compétences, de formation professionnelle et de certification des secteurs public et privé ;
- Améliorer l'accessibilité et les aménagements raisonnables dans le projet, encourageant ou soutenant l'utilisation de la technologie pour l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes de formation et de création d'emplois ;
- Promouvoir la génération de revenus par le biais de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, du travail indépendant, de l'entrepreneuriat et d'emploi compétitif.

3. CRITERES DE PERFORMANCE ET EVALUATION DE LA PERFORMANCE.

En collaboration avec les autres services impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de la gestion des finances publiques d'une part, et ceux opérant dans le cadre du Projet d'autre part, le (la) Spécialiste en Sauvegardes Sociales est chargé(e) de la production des rapports d'activités trimestriels, et s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus strictes en vigueur. Il/elle prend rapidement les mesures nécessaires pour corriger les points d'exécution du présent mandat qui ne donneraient pas satisfaction au Client.

Des évaluations seront régulièrement effectuées par la Coordination du Projet pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail, (ii) les points forts mais aussi les points faibles qui méritent une attention particulière, (iii) le plan de formation continue, et (iv) le plan de travail pour les douze (12) mois à venir.

L'efficacité et les performances du (de la) spécialiste en Sauvegardes Sociales seront mesurées en fonction de la qualité :

- Des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) analytiques et critiques sur le suivi environnemental, d'inclusion sociale et d'intégration du genre ;
- Des outils de suivi environnemental, d'inclusion sociale ;
- Des stratégies et des opérations qui accélèrent l'inclusion sociale et du genre dans les programmes d'emploi, de développement des compétences, de formation professionnelle et de certification des secteurs public et privé ;
- Des notes rédigées pour la promotion et la divulgation du projet avec les parties prenantes telles que le personnel du ministère en charge de l'éducation et la formation



professionnelle, les communautés locales, le corps enseignant, les élèves et leurs familles.

- Élaboration de rapports, trimestriels et finaux relatifs à l'efficacité des interventions et des actions mise en œuvre, leçons apprises et mesures de corrections.

Un indicateur de mesure de cette performance sera le « **taux de satisfaction des tâches** ».

4. DUREE DE LA MISSION

Le premier contrat sera d'une durée d'une année. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat suivant sera pour une période de d'une année renouvelable après Avis de non-objection de la Banque Mondiale. Le contrat suivant pourra être adapté selon l'évaluation des besoins du projet un fois sa conception finalisée.

Le démarrage de la mission est projeté en Novembre 2022. La durée des prestations est d'un an renouvelable, après évaluation satisfaisante.

5. OBLIGATIONS DE L'UGP VIS-A-VIS DU (DE LA) SPECIALISTE EN SAUVEGARDES SOCIALES

L'UGP remettra au (à la) Spécialiste en Sauvegardes environnementales l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

6. REMUNERATION ET ECHEANCES DE PAIEMENT.

Les termes de rémunération dépendront de l'expérience et des qualifications requises conformément à la grille convenue entre le Ministère en charge des Finances et la Banque Mondiale.

7. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES.

Le (la) Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Sociales du Projet devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de minimum (Licence) en sciences naturelles, en développement social ou tout autre domaine apparenté ;
- Disposer d'une expérience professionnelle dont 5 ans au moins dans le domaine d'intégration sociale et genre dans le secteur public ou privé. ;
- Justifier d'une expérience dans la gestion des questions liées à l'hygiène santé et sécurité au travail ;



- Disposer d'une expérience comme expert en charge de sauvegarde environnementale et sociale dans un projet sur financement d'un Bailleur de fonds extérieur notamment des Banques multilatérales, en particulier de la Banque Mondiale est un atout ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences basées sur le genre ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, la connaissance de l'anglais et du Kirundi, constituent un atout ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;
- Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Être capable de travailler sous pression.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER.

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- (a) Une lettre de motivation ;
- (b) Un curriculum vitae.

Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, seront demandés.

En cas de nécessité, des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle pourraient être demandés ;

9. CONDITIONS D'EMPLOI.

- Le/la Spécialiste en Sauvegardes Sociales sera un Consultant individuel rattaché à l'Unité de Gestion du Projet ;
- C'est un poste de Consultant individuel à temps plein ;
- Le Consultant individuel est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en situation de conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

10. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION

« Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».

La sélection du Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.



La procédure de sélection comportera deux (2) phases :

- a) Présélection des candidats sur la base de comparaison des CV sur 100 points ;
- b) Interview des candidats présélectionnés sur 100 points.

Les pondérations attribuées respectivement au CV et à l'Interview seront respectivement de 70% et 30%.

Les Candidats seront classés en fonction de leurs notes obtenues sur CV et à l'Interview combinées en utilisant les pondérations comme suit : $N \text{ Finale} = (N \text{ cv} \times 70\%) + (N \text{ Interview} \times 30\%)$.

Fait à Bujumbura, le 05/12/2022

Le Coordonnateur a.i du PPA/PRETE

